

## SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016

Le vingt-et-un novembre deux mil seize à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 14 novembre 2016, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

**Présents :** Chantal Harel – Michel le Gall – François Riou - Nathalie Pichot - Anyvonne Lostanlen - Romuald Lecoq – Denis Pouliquen – Alexandre Campagne – Stéphane Quillévéré - Rachel Réault - Amandine Carn - Anne-Marie Girard – Olivier Pellicant- Sophie FAGOT

**Secrétaire de séance :** Anyvonne LOSTANLEN

Le compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **Personnel communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil du passage à temps complet de Stéphanie FAFIN, suite à la mise en disponibilité de Martine RIOUAL, avec de nouveaux horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale.

Concernant le recrutement sur le poste d'agent d'accueil, Monsieur le Maire indique qu'une offre d'emploi a été faite sur le site du Centre de Gestion, sur Emploi Territorial ainsi que dans le Guimilien. Des conseils pour le recrutement pourront être demandés auprès du Centre de Gestion. A ce jour une quarantaine de candidatures sont parvenues en mairie.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission de recrutement. Le conseil décide à l'unanimité que les membres de la commission seront Louis FAGOT, Chantal HAREL, Michel LE GALL, François RIOU et Stéphanie FAFIN.

### **Subventions pour le Centre d'Animation Locale**

- Monsieur le Maire informe le Conseil des sommes restantes à régler pour l'année 2016, en se basant sur la convention de l'année en cours et également sur l'arrêt des TAP en juin. Après avoir détaillé les calculs, Monsieur le Maire indique qu'il reste à devoir 1.661 €, entraîneur de football compris, et qu'il ne souhaite plus de modifications par rapport à ce qui avait été prévu dans la convention. Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser la somme restante.
- Pour l'année 2017, Monsieur le Maire informe le Conseil que les communes de Locmélar, Commana et Guimiliau se sont mises d'accord sur les montants qui seront versés (non compris la rémunération de l'animateur pour les entraînements de football) :  
Guimiliau : 29.941 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre d'Animation Locale pour 2017, avec versement par cinquième, dès le mois de janvier 2017.

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un versement de 3.000€ a été reçu de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Cette somme est à reverser au Centre d'Animation Locale dans le cadre du Contrat Educatif Local. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à reverser cette somme.

### **Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil sur les modifications du règlement intérieur de la salle polyvalente, qui leur a été transmis avant la réunion de Conseil.

Chantal HAREL demande que soit ajouté « interdiction de vapoter ».

Nathalie PICHOT propose également de préciser dans ce règlement que la passerelle n'est pas une aire de jeux.

Denis POULIQUEN demande si deux locations sont possibles le même week-end. Monsieur le Maire indique que cela n'est possible qu'en cas d'accord des 2 locataires.

Romuald LECOQ propose également de refaire des photos dans le local de rangement, afin de faciliter ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente.

Denis POULIQUEN demande également qu'une attestation de responsabilité soit demandée lors de la location du barnum.

### **Droit de formation des élus**

Monsieur le Maire rappelle qu'une participation à la formation des élus est prévue dans le budget communal.

Il indique également la création d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) des élus locaux, à raison de 20h de formation par année. Il est financé par un prélèvement de 1% des indemnités des élus qui les perçoivent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Questions diverses**

- Contrat de ruralité

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en place d'un contrat de ruralité au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, pour lequel les communes peuvent présenter un dossier.

Monsieur le Maire propose de présenter un projet en rapport avec le développement touristique : reprendre le projet Breizh live (hébergement dans l'ancien presbytère) et offrir un meilleur accueil aux touristes au niveau de la place. Ce projet viendra en complément du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Anne-Marie GIRARD propose d'y intégrer également le tourisme « vert ».

Amandine CARN quitte la réunion à 20h05.

- Entretien des cloches de l'église :

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une visite de l'entreprise BODET pour l'entretien des cloches a mis en avant les anomalies suivantes :

- Le pare foudre n'est pas aux normes en raison d'une liaison qui est coupée.
- Le clocher bouge quand les cloches sonnent. Un rejointoiement est à prévoir.

Monsieur le Maire précise qu'il informera le Conseil des montants dès réception des devis.

- Matériel informatique :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un des ordinateurs de la mairie doit être changé. Le SIMIF va envoyer un devis.

- Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

Monsieur le Maire indique au Conseil que les bâtiments sont en cours de démolition et qu'il reste encore du désamiantage à effectuer.

- Amendes de police :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un montant de 6.469 € est attribué à la Communes concernant la répartition des amendes de police.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h25.